

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 septembre 2020

Monaco, le 25 septembre 2020.

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis ce vendredi 25 septembre au One Monte-Carlo – Centre de Conférence (Salle des Arts) en Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2019/2020

Au cours de l'exercice 2019/2020, le Groupe S.B.M. a réalisé un chiffre d'affaires de 619,8 millions d'euros pour l'ensemble de l'année sociale 2019/2020 contre 526,5 millions d'euros en 2018/2019, soit une amélioration de 18 % sur l'ensemble de l'exercice.

Cette progression de 93,3 millions d'euros du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité, enregistrée de façon continue tout au long de l'exercice jusqu'à fin février. Le dernier mois de l'exercice a en revanche été fortement impacté par les conséquences de l'épidémie de Covid-19.

En effet, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel and Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. L'impact de la pandémie sur l'activité du dernier mois de l'exercice 2019/2020 est estimé à plus de 15 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit en bénéfice de 22,6 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 9,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Cette évolution favorable de la performance opérationnelle concerne principalement le secteur locatif qui présente une augmentation de son résultat opérationnel de 34 millions d'euros. Ce secteur d'activité bénéficie de la mise en location de nouveaux espaces commerciaux à l'Hôtel de Paris et dans le complexe du One Monte-Carlo et de la mise en location progressive des appartements du One Monte-Carlo. Il n'est par ailleurs que faiblement impacté par les conséquences de la pandémie de Covid-19, alors que les résultats opérationnels des autres secteurs - jeux et hôtelier - ont été fortement impactés par les fermetures du mois de mars.

Le secteur jeux présente néanmoins une augmentation de son résultat opérationnel de 0,5 million d'euros et le résultat opérationnel du secteur hôtelier s'inscrit en baisse de 0,9 million d'euros du fait de ces fermetures.

Le résultat financier s'élève à - 5,1 millions d'euros sur l'exercice 2019/2020, contre un résultat de 0,1 million d'euros sur l'exercice 2018/2019.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclit Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 8,7 millions d'euros contre une quote-part positive de 12,3 millions d'euros l'an passé. En effet, bien que l'activité reste favorablement orientée, les résultats de Betclit Everest Group sont impactés par un renchérissement avec effet rétroactif de la charge d'impôts supportée par Bet-At-Home et par la mise en place du dispositif d'intéressement long terme au profit des principaux managers du Groupe Betclit.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019/2020 et la résolution d'affectation des résultats. Compte tenu de la situation économique, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende.

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé le mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti, qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L'Assemblée Générale des Actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de rachat des actions de la Société, dans la limite de 5 % du montant du capital social, avec un prix maximum d'achat n'excédant pas 80 euros par action et pour un montant maximum total de 30 millions d'euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 25 septembre 2020.

PERSPECTIVES

Activité

Il est rappelé que l'activité observée sur le premier trimestre de l'exercice en cours (période du 1^{er} avril au 30 juin 2020) a été en diminution de 74 % par rapport à l'an passé.

L'épidémie de Covid-19 impacte fortement l'activité du Groupe S.B.M. Comme indiqué précédemment, l'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales, puis l'Hôtel Hermitage et Le Méridien Beach Plaza. Seuls l'Hôtel de Paris et le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sont restés partiellement ouverts pour héberger la clientèle, notamment les résidents permanents, mais avec une faible occupation. En revanche, le Groupe S.B.M. a conservé l'essentiel de ses revenus liés à ses activités locatives commerciales et résidentielles, ce qui confirme le bien-fondé de la stratégie de diversification engagée depuis plusieurs années pour développer son patrimoine immobilier et ses activités locatives.

Le gouvernement monégasque ayant autorisé la réouverture, à compter du 2 juin 2020, des restaurants et des casinos, les établissements du Groupe S.B.M. ont ouvert progressivement à compter de cette date, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel. A la date du présent communiqué, tous les établissements du Groupe S.B.M. sont à nouveau en activité, à l'exception du Jimmy'z, du Sun Casino et du Bay Casino.

L'activité depuis le 1^{er} juillet reste néanmoins fortement impactée du fait de la nature sans précédent de cette crise sanitaire, de ses répercussions sur le comportement potentiel des clients et des restrictions de transports et de déplacements.

Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe S.B.M. pendant la période juillet/août s'inscrit en recul de 47 % par rapport à l'an dernier.

Le secteur jeux, en recul de 63 %, est le plus fortement marqué. Les jeux de table sont en effet fortement impactés par l'absence de la clientèle internationale habituelle, alors que le recul des appareils automatiques reste limité à 37 %.

Le secteur hôtelier présente une baisse de 44 % de son chiffre d'affaires pour les deux mois, les activités d'hébergement et de restauration s'inscrivant dans une tendance identique.

Les recettes du secteur locatif progressent de 7 % sur cette même période.

Le Groupe S.B.M. s'attend donc à un impact significatif sur l'activité de l'exercice 2020/2021 et à une performance financière fortement dégradée par rapport à celle de l'exercice 2019/2020, sans qu'il soit possible d'en déterminer précisément l'ampleur compte tenu de l'évolution rapide de la situation et du manque de visibilité sur les impacts, pour ses activités, de l'épidémie et de la crise économique qui en résulte.

Mesures de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie

Le Groupe S.B.M. a renforcé un contrôle strict des coûts et des investissements. Dès la fermeture des établissements, le Groupe S.B.M. a procédé à une adaptation de son organisation, avec la prise de congés et le recours au chômage partiel en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en Principauté de Monaco (Chômage Total Temporaire Renforcé).

L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et il a été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Le Groupe S.B.M. maintient un contact étroit avec ses partenaires bancaires qui ont mis à disposition un encours de crédits de 230 millions d'euros, dont la première échéance a été remboursée fin juin pour 26,4 millions d'euros, la prochaine étant prévue fin décembre 2020 pour un montant identique.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, le Groupe a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant maximum de 150 millions d'euros. Dans le même temps, l'Etat Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que le Groupe S.B.M. émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Au 23 septembre 2020, l'encours de titres émis dans le cadre de ce programme s'élève à 50 millions d'euros et le Groupe S.B.M. dispose ainsi d'un niveau de trésorerie disponible de 90 millions d'euros.

Face à une situation économique très préoccupante, le Groupe S.B.M. doit proposer et négocier, dès cet automne, des mesures structurantes et produisant des effets tant à court qu'à long terme, pour réduire les contraintes qu'il supporte en termes de surcoûts d'exploitation.